

## PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.07.2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt- huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

### **Date de la convocation : 24 juillet 2022**

**Etaient présents** : Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, FRANCES Dolorès, KOPP Meriem, ZAVARD Elisabeth  
Messieurs TARILLON Lucien, DE NICOLO Dominique, FLAUSSE Emmanuel, HUBER Denis, KLOSE Raymond, PIVEC Denis.

**Etaient absents** : Mme BERNHARD Virginie, Mme GROVA Anna-Maria, M. APPEL Patrick (Procuration à M. DE NICOLO Dominique)

**Désignation du secrétaire de séance** : Mme THIEBAUT Marie-Jeanne

## ORDRE DU JOUR

**Adoption du procès-verbal de la séance précédente.**

**2022-07-38** : Convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement entre la commune et la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

**2022-07-39** : Devis pour abattage d'un arbre rue de l'Ancienne Mairie.

**2012-07-40** : Projet de sécurisation et d'aménagement de la rue principale.

**2022-07-41** : Remplacement de la chaudière à la salle des fêtes

**2022-07-42** : Décision modificative n° 2.

**2022-07-43** : Autorisation de signature et demande de subvention dans le cadre du marché de mise à disposition par le groupement de commande fus@é.

**2022-07-44** : Renouvellement de l'abonnement à PanneauPocket

**2022-07-45** : Départ du Curé de la Commune

**2022-07-46** : Participation de la commune lors de la remise de médailles aux agents communaux et aux élus.

**2022-07-47** : Demande de subvention exceptionnelle de « La Boule Béningeoise »

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 28.07.2022**

**2022-07-38 : Convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement entre la commune et la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et par application de l'article L 331-2 du Code de l'Urbanisme « tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune est reversé à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités ».

Aussi, afin de permettre à la communauté de communes de poursuivre ses aménagements en bénéficiant de ressources financières dédiées, il convient que les communes membres reversent à la communauté, tout ou partie du produit de la part communale de la taxe d'aménagement perçu sur le périmètre/secteur/équipements publics situés sur le territoire communal, les secteurs concernés sont principalement les zones d'activités et les secteurs en reconversion gérés par la CCFM.

Ainsi, il convient d'établir une convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement entre la commune et la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention en question.

**2022-07-39 : Devis pour abattage d'un arbre rue de l'Ancienne Mairie.**

Madame le Maire donne lecture de 2 devis pour la coupe d'un arbre rue de l'Ancienne Mairie :

Sarl SCHMITT Fernand de LACHAMBRE	1 200.00 € T.T.C.
Jacques espaces verts de St Avold	900.00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de retenir l'entreprise Jacques espaces verts de St Avold pour un montant de 900 € T.T.C.
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 28.07.2022**

**2022-07-40 : Projet de sécurisation et d'aménagement de la rue principale.**

Monsieur TARILLON Lucien, Adjoint au Maire en charge du dossier, présente aux conseillers municipaux la nouvelle proposition de MATEC pour la sécurisation et l'aménagement de la rue Principale – Secteur 2. Il précise que dans le cadre de l'AMISSUR, une demande de subvention est en cours.

Le Conseil Municipal, par 10 voix POUR ET 3 ABSTENTIONS (M. DE NICOLO Dominique et M. HUBER Denis)

- ACCEPTE le nouveau projet tel que présenté par M. TARILLON Lucien pour un montant estimatif de 17 622.00€ H.T.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- INSCRIT la dépense au budget communal programme 2206 C/2151.

**2022-07-41 : Remplacement de la chaudière à la salle des fêtes**

Monsieur TARILLON Lucien, Adjoint au Maire, rappelle aux Conseillers Municipaux qu'il était prévu dans le contrat P1 – P2 – P3 conclu avec Engie Solutions le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes par une chaudière basse température.

Cette dernière n'étant plus fabriquée pour le secteur tertiaire, Engie propose de la remplacer par une chaudière à condensation avec les travaux de fumisterie pour le raccordement d'une telle chaudière pour un montant H.T. de 17 744.80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de remplacer la chaudière basse température de la salle des fêtes par une chaudière à condensation
- ACCEPTE le devis établi par ENGIE SOLUTIONS pour un montant de 17 744.80 € H.T.
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022 en investissement

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 28.07.2022**

**2022-07-42 : Décision modificative n° 2.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'apporter au budget communal de l'exercice en cours les modifications suivantes :
  
- Programme 2216 - Remplacement chaudière salle des fêtes    c/2135    + 21 500 €
- Programme 2214 - Réfection voirie rue du Château d'Eau    c/2151    - 21 500 €

**2022-07-43 : Autorisation de signature et demande de subvention dans le cadre du marché de mise à disposition par le groupement de commande fus@é.**

Madame le Maire expose :

La commune de BENING.LES.ST.AVOLD a adhéré par délibération du 25 janvier 2021 au groupement de commande Fus@é « Faciliter les Usages @-éducatifs » qui met à disposition des collectivités une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

La municipalité envisage de solliciter le groupement de commande Fus@é pour l'achat de tablettes numériques pour l'école élémentaire Paul Verlaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'autoriser Madame le Maire :
- à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour les écoles de BENING.LES.ST.AVOLD (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,..) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- à solliciter toutes les subventions correspondantes pour le compte de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD auprès du Conseil Départemental de la Moselle.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 28.07.2022**

**2022-07-44 : Renouvellement de l'abonnement à PanneauPocket**

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'abonnement à PanneauPocket arrive à échéance le 30.09.2022.

Elle rappelle que cet abonnement permet à la collectivité d'alerter ses concitoyens en cas d'alerte et de diffuser toute autre consigne, par le biais d'une plateforme web qui diffuse les messages en temps réel. Cette application à télécharger est gratuite pour les habitants.

Elle précise que la commune peut bénéficier d'un tarif préférentiel en raison de son adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et donne lecture des 3 propositions d'abonnement :

- 1 an d'abonnement pour 180 € TTC
- 2 ans d'abonnement pour 360 € T.T.C. + 1 trimestre supplémentaire offert
- 3 ans d'abonnement pour 540 € T.T.C. + 1 semestre supplémentaire offert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de renouveler son adhésion à PanneauPocket
- OPTE pour un abonnement de 3 ans, avec 6 mois supplémentaires offerts, à raison de 540 € T.T.C.

**2022-07-45 : Départ du Curé de la Commune.**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le départ de l'Abbé MEYER Jean-Marie.

A cet effet, la communauté de paroisses a décidé de lui offrir un Vin d'honneur qui se déroulera le 4 septembre 2022 dans la salle des fêtes de BENING.LES.ST.AVOLD.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de lui offrir un bon cadeau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE d'offrir un bon cadeau à M. MEYER Jean-Marie pour un montant de 100 € (le commerce choisi par l'intéressé devra accepter le paiement par mandat administratif)
- DIT que la dépense sera à imputer au c/6232 du budget communal.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 28.07.2022**

**2022-07-46 : Participation de la commune lors de la remise de médailles aux agents communaux et aux élus.**

Madame le Maire propose une participation communale lors de la remise des médailles d'honneur départementale, régionale et communale.

Elle précise que la médaille d'honneur est destinée à récompenser les agents communaux ainsi que les élus. Cette décoration comporte 3 échelons à savoir :

L'échelon argent qui peut être décerné après 20 années de service

L'échelon vermeil qui peut être décerné après 30 années de service au titulaire de la médaille d'argent

L'échelon or qui peut être décerné pour 35 années de service au titulaire de la médaille vermeil

Elle propose de délivrer un bon cadeau d'un montant de 100 € à chaque médaillé (agent communal ou élu) quel que soit l'échelon.

Le commerce choisi devra accepter le paiement par mandat administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE la proposition de Madame le Maire
- DIT que les sommes correspondantes seront imputées au c/6232 du budget communal.
- DECIDE que cette disposition s'appliquera pour toute la durée du mandat en cours

**2022-07-47 : Demande de subvention exceptionnelle de « La Boule Béningeoise »**

Mme le Maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle de La Boule Béningeoise au titre de leur participation aux championnats de France à Valence.

Le Conseil Municipal, par 6 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. FLAUSSE Emmanuel) et 6 ABSTENTIONS (M. DE NICOLO Dominique, M. HUBER Denis, Mme KOPP Meriem, M. PIVEC Denis, Mme ZAVARD Elisabeth)

- REFUSE la demande de subvention exceptionnelle de la Boule Béningeoise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30